

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 22 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-DEUX MARS,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAoui, Emmanuel LEFÉBURE, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : Finances : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.2311-5 et R2311-13, indiquent que le Conseil d'Administration du CCAS peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au Budget Primitif suivant, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Ces inscriptions au Budget Primitif doivent être justifiées par la production, en annexe de la délibération, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel. Cette fiche, ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget, sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable, qui les accompagne soit du compte de gestion, s'il est arrêté à cette date, soit d'une balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats.

S'agissant de ces résultats qui restent provisoires au moment du vote du budget, il est précisé que si le Compte Administratif définitif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil d'Administration procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Considérant la fiche de calcul jointe en annexe, et visée par Madame la Trésorière de la Trésorerie Principale Angers Municipale, je vous propose de reprendre au Budget Primitif 2022 les résultats 2021 estimés pour le budget principal et les budgets annexes du CCAS, à l'exception des résultats des budgets de l'EHPAD.

En effet, le budget annexe de l'EHPAD répond désormais aux obligations du cadre comptable de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). A ce titre, l'équilibre strict des recettes et des dépenses budgétées pour les autres activités du CCAS, ne s'applique pas pour l'EHPAD. Le résultat antérieur reporté ne relève plus des crédits budgétaires. Il n'est plus inscrit au Budget Primitif de l'EHPAD. Il reste cependant enregistré dans la comptabilité tenue par le comptable public. Les montants affichés dans l'annexe pour l'EHPAD sont donc communiqués à titre d'information.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité, de reprendre les résultats estimés de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022 pour le Budget Principal et les budgets annexes des sept résidences autonomie, du CLIC et du Service de Soutien à Domicile, présentés dans le tableau en pièce jointe.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



ANNEXE A LA DELIBERATION DE REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2021

Cette fiche est établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public. Elle est réalisée sur la base des balances comptables et du tableau des résultats de l'exécution des budgets 2021 indiquant les restes à réaliser au 31 décembre 2021. Les résultats de l'exercice 2021 feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2022 du budget principal, des Résidences Autonomie (RA), du CLIC et du service Soutien à Domicile (SSAD).

SECTION DE FONCTIONNEMENT													
	HORS EHPAD										EHPAD (pour information)		Total
	CCAS Angers Budget Principal	CCAS BA RA Belle Beille	CCAS BA RA Bellefontaine	CCAS BA RA Bordillon	CCAS BA CLIC	CCAS BA RA Justices	CCAS BA RA Monplaisir	CCAS BA RA Roseraie	CCAS BA RA Saint Michel	CCAS BA SSAD	Total hors BA EHPAD	CCAS BA Birgé Geoffroy	
Recettes 2021 (A)	16 661 768,82	712 069,66	905 683,30	1 034 304,42	364 238,05	921 593,49	1 555 341,22	1 473 491,54	782 681,04	5 081 009,83	29 492 181,37	3 763 270,60	8 410 147,72
Dépenses 2021 (B)	17 504 812,77	712 069,66	905 683,30	1 034 304,42	364 238,05	927 157,80	1 486 648,41	1 473 491,54	900 486,86	5 081 009,83	30 389 902,64	4 622 832,37	10 137 460,00
Résultats de l'exercice 2021 (A-B)	-843 043,95	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 564,31	68 692,81	0,00	-117 805,82	0,00	-897 721,27	-867 750,51	-1 727 312,28
Résultat antérieur reportés	3 235 794,06	0,00		0,00	0,00	5 564,31	0,00	0,00	117 805,82	0,00	3 359 164,19	-796 760,84	-1 917 412,35
Résultats de clôture	2 392 750,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 692,81	0,00	0,00	0,00	2 461 442,92	-1 988 402,02	-3 644 724,63
													-1 183 281,71

SECTION D'INVESTISSEMENT															
	HORS EHPAD										EHPAD (pour information)		Total		
	CCAS Angers Budget Principal	CCAS BA Belle Beille	CCAS BA Bellefontaine	CCAS BA Bordillon	CCAS BA CLIC	CCAS BA Justices	CCAS BA Monplaisir	CCAS BA Roseraie	CCAS BA Saint Michel	CCAS BA SSAD	Total hors EHPAD	CCAS BA Birgé		CCAS BA Geoffray	Total EHPAD
Recettes 2021 (A)	933 742,62	42 813,29	320 126,74	104 444,21	6 170,75	82 134,25	38 791,58	44 880,68	66 334,41	36 768,44	1 676 206,97	20 260,43	19 835,42	40 095,85	1 716 302,82
Dépenses 2021 (B)	905 518,79	42 053,42	320 126,74	104 444,21	4 194,20	79 916,48	36 759,35	19 455,52	74 864,98	35 126,46	1 622 460,15	95 667,16	26 420,66	122 087,82	1 744 547,97
Résultats de l'exercice 2021 (A-B)	28 223,83	759,87	0,00	0,00	1 976,55	2 217,77	2 032,23	25 425,16	-8 530,57	1 641,98	53 746,82	-75 406,73	-6 585,24	-81 991,97	-28 245,15
Résultats antérieurs reportés	1 529 020,42	0,00	0,00	0,00	0,00	10 521,26	0,00	41 885,47	8 530,57	0,00	1 589 957,72	0,00	0,00	0,00	1 589 957,72
Résultats de clôture	1 557 244,25	759,87	0,00	0,00	1 976,55	12 739,03	2 032,23	67 310,63	0,00	1 641,98	1 643 704,54	-75 406,73	-6 585,24	-81 991,97	1 561 712,57

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220322-DML-
Date de télétransmission : 29/03/2022

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220322-DEL-2022-036-DE
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Trésorerie Angers Municipale
Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS
Chef de service comptable

Angers, le 7 mars 2022
L'ordonnateur
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée du CCAS